

Section Du Doubs

Modification des horaires d'ouverture COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 14 AVRIL 2015 DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Vous allez nous présenter lors de ce Comité technique local, un dispositif d'harmonisation et de réduction de l'accueil physique des services comptables de la DGFIP au sein du département du Doubs.

Pour les élus FO-DGFIP du Doubs, il est naturel d'adapter les horaires d'un poste ou d'un service, dans un sens comme dans l'autre, en fonction des attentes des usagers et des collectivités, en fonction de l'organisation interne des collègues concernés qui sont seuls à même de savoir comment ils peuvent s'adapter pour fonctionner dans les meilleures conditions de travail, en assurant le meilleur service public. C'était bien le sens et la logique des textes en vigueur jusqu'alors.

Pour FO- DGFIP, une demande de changement des horaires d'accueil, si elle est à l'initiative des personnels concernés, est légitime.

Pour FO-DGFIP, ce fonctionnement simple et naturel d'adaptation d'une équipe à son travail et à son environnement relevait du bon sens.

Rien à voir avec la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014 émanant de la seule Direction Générale, imposant des réductions drastiques partout, et augurant sans mystères des nombreux emplois qui seront encore supprimés ces prochaines années.

En effet, lors du Comité technique de réseau du 30 septembre 2014, la Direction Générale a tenté de faire avaliser par les représentants des personnels cette note de cadrage sur l'amplitude de l'ouverture au public des postes comptables.

Cette tentative de passage en force visant à faire cautionner par les représentants des Organisations Syndicales Nationales en CTR le démantèlement programmé du réseau, n'a pas reçu leur aval.

Il nous est donc demandé localement aujourd'hui d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans ce cadrage national minimal non validé par le CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre Administration.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'Administration met délibérément en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, en espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les réductions des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion.

L'Administration est, en effet, dans l'incapacité de tenir ses propres engagements, et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles, sous le prétexte de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions de service public dans un contexte toujours plus pénible.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public, et considère que la solution réside bien davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons, à F.O.-DGFIP, que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées.

Pour FO DGFIP, les réductions d'horaires d'ouverture couplées à la disparition de postes comptables vont avoir un effet « tsunami » en concentrant les contribuables sur moins de sites et moins de jours d'accueil alors que rien ne permet d'envisager une embellie prochaine de la situation économique et donc un reflux des problèmes sociaux quotidiennement traités par les services d'accueil de proximité.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée.

F.O.-DGFIP a suffisamment alerté, et depuis très longtemps, sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens. De suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, l'accueil physique du public mais aussi l'accueil téléphonique sont devenus de plus en plus ingérables dans l'ensemble du réseau et davantage encore depuis la fusion.

De plus la réforme territoriale et la revue des missions en cours d'élaboration détruiront encore un peu plus le lien social dans notre pays, en déstructurant le service public sur l'ensemble du territoire de la République. A la DGFIP, la démarche stratégique en est bien la concrétisation.

Alors que le Directeur Général établit des lettres de mission à des hauts fonctionnaires pour élaborer des propositions sur le rôle du comptable public et sur les processus de taxation des revenus des particuliers, alors que le Premier Ministre mandate les préfets de région pour réaliser des diagnostic territoriaux en collaboration notamment avec les DRFIP, il serait illusoire d'imaginer que les réformes en cours resteront cantonnées à l'extérieur du périmètre de notre Administration.

Notre propos pourrait d'ailleurs être notamment illustré, par les récentes propositions unilatérales du Directeur Général faite au Ministre en matière d'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance. En effet **« la DGFIP envisage de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de**

restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes ».

Pour **F.O.-DGFIP**, cette orientation, jamais discutée en amont, préfigure la prime au démantèlement du réseau et au zèle des directions locales en la matière. Cette proposition contient, en outre, en filigrane l'idée que les personnels pourraient accepter une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une « prime à la casse ». Cela est inacceptable tant sur la forme que sur le fond ! !

FO DGFIP revendique à ce titre la revalorisation immédiate du régime indemnitaire de chaque agent par intégration du montant maximum de cette prime collective.

Comme nous venons encore de le démontrer, les agents de la DGFIP subissent depuis des années les réductions d'effectifs et les réductions budgétaires qui se traduisent par une dégradation accrue de leurs conditions de travail.

Dans le même temps, la Direction Générale avance masquée sur les conséquences pour les services de la réforme territoriale et se prépare, sans le dire, à un démantèlement du réseau.

Le mot réforme, au fil des années a perdu tout son sens et symbolise pour les fonctionnaires de l'État, un repli sans fin et à terme l'abandon de certaines missions.

Pour Force Ouvrière, il n'y a pas de République sans Service Public

Les représentants FO-DGFIP 25

Sylvie Bouverot, Sylvain Clivio, François Chateau (permanent local), Marie José Petit, Laurence Duraffourg (expert), Aude Marty (expert) et Eric Flachon (expert)

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL (permanent):

François CHATEAU (DRFIP QVP) :

Drfip – Permanence FO-DGFIP – 63 quai Veil Picard 25030 Besançon Cedex

Tel : 03 81 25 21 61

Tel : 06 49 46 32 12

SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX Adjoints:

Sylvie BOUVEROT (SIE Montbéliard)

Aude MARTY (Trésorerie de Morteau Municipale)

Eric FLACHON (DRFIP QVP – Dépôts de Fonds au Trésor)

Alain FAIVRE (DRFIP QVP – Produits Divers)

TRESORIER DEPARTEMENTAL :

Pascal LOUIS-TISSERAND (SIP Besançon Est)

Tel : 03 81 65 39 16

Plus Forts avec FO, Rejoignez nous.

NOM : **PRENOM :**

GRADE :

ECHELON :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP du Doubs pour l'année 2015.

Fait à

le

(signature)

A retourner à Permanence FO-DGFIP 25 DRFIP 63 quai Veil Picard 25030 Besançon Cedex

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant